

musik bewegt
mouvement musical
movimento musicale
moviment musical

**SMR CSM**
Schweizer Musikrat SMR
Conseil Suisse de la Musique CSM
Consiglio Svizzero della Musica CSM
Cussegl Svizzer da la Musica CSM

Conseil Suisse de la Musique (CSM)
Haus der Musik
Gönhardweg 32
5000 Aarau

T 062 822 94 23

info@musikrat.ch
www.musikrat.ch

Le rapport annuel 2019 du Conseil Suisse de la Musique

Cher membre du Conseil Suisse de la Musique
Madame la représentante d'une institution qui soutient le CSM
Monsieur le représentant d'une institution qui soutient le CSM
Madame, Monsieur

Le CSM vient de vivre une année intense. Au niveau politique avant tout, de nombreux dossiers ont été traités qui ont un lien direct ou indirect avec le secteur de la musique, tels que l'accord institutionnel avec l'UE (appelé « accord-cadre »), le projet du message culture 2021-2024 et la révision de la loi sur le droit d'auteur, pour n'en citer que quelques-uns. Par ailleurs, 2019 a vu le renouvellement des Chambres fédérales. La composition du Conseil national et du Conseil des États a un impact direct sur le secteur de la musique dans la mesure où les décisions de leurs membres dépendent de leur intérêt pour la culture et plus précisément pour la musique. Nous relevons ainsi avec plaisir qu'en 2019, trois propositions qui visent à renforcer le secteur de la musique ont été soumises au Conseil national.

La réorganisation du secrétariat du CSM et la nouvelle composition de la direction ont fait leurs preuves. Enfin, pour la première fois en plus de 50 ans d'histoire, le CSM dispose aujourd'hui d'une version française de son site internet.

Ci-après, nous avons le plaisir de vous informer de manière détaillée sur nos activités de 2019. Bonne lecture !

Table

ACTIVITÉS	3
I. Faire pression	3
L'accord institutionnel Suisse-UE.....	3
Le message culture 2021-2024.....	3
Interventions parlementaires	4
Loi sur les droits d'auteur	4
Les élections fédérales 2019.....	5
L'intergroupe parlementaire Musique (PGM)	5
Aide structurelle	6
II. Coordination	6
Mise en œuvre de l'art. 67a Cst.....	6
Relations internationales	7
III. Informer	7
La lettre de la Présidente	7
Informations de la Berne fédérale	7
Le site internet du CSM.....	8
Facebook.....	8
La Revue musicale suisse	8
IV. Motiver	8
Musique et migration.....	8
Fête de la musique – Nationaler Tag der Musik	9
Le Dictionnaire de la musique en Suisse	9
Le bénévolat	9
Protections auditives pour musicien-ne-s.....	9
ORGANISATION	10
I. Membres	10
II. Présidence, comité, secrétariat	10
III. Finances	10
IV. Les remerciements de la présidente	10

Activités

I. Faire pression

En 2019, le CSM a eu de sérieux défis à relever dans son domaine d'activité central, à savoir le travail politique.

L'accord institutionnel Suisse-UE

L'issue du débat à propos de l'accord institutionnel Suisse-Europe aura des effets sur les domaines de la formation, de la recherche et de la culture et par conséquent sur le secteur de la musique. Les négociations de la Suisse sur la participation de notre pays à certains programmes culturels de l'UE, tels que **Creative Europe**, sont actuellement freinées, voire bloquées, parce que l'UE fait dépendre une telle participation de la conclusion de cet accord cadre.

La musique, en sa qualité de bien culturel et de bien d'exportation, ne connaît pas de frontières. Le Conseil Suisse de la Musique a donc étudié très soigneusement les avantages et les inconvénients de l'accord institutionnel entre la Suisse et l'Europe. Au terme de sa pesée des intérêts, il a conclu que les avantages l'emportent très largement sur les inconvénients. Il demande donc au Conseil fédéral de signer l'accord institutionnel. La **prise de position** à ce propos se trouve sur le [site internet du CSM](#).

L'issue des négociations sur l'accord institutionnel, qui n'est toujours pas signé, est incertaine. Quelle que soit cette issue, le CSM exige que la Confédération mette tout en œuvre pour que la Suisse puisse avoir accès aux programmes d'encouragement et de recherche de l'UE, tels que Creative Europe et Horizon 2020 (et leurs programmes de suivi), dans la mesure où pour le secteur de la musique, ces programmes sont synonymes d'accès au marché.



Le message culture 2021-2024

Le message culture de la Confédération est le principal outil de pilotage de la politique culturelle nationale. Dans ce document, la Confédération définit les **axes d'encouragement prioritaires** dans le domaine de la culture pour une période donnée ainsi que les moyens alloués à cette fin.

Le message culture a un impact déterminant sur le secteur de la musique et plus particulièrement sur la mise en œuvre de l'art. 67a Cst consacré à la formation musicale des jeunes. Le CSM a élaboré une prise de position avec ses membres afin de définir les axes d'encouragement qui sont prioritaires à leurs yeux dans le domaine de la musique. Par ailleurs, le CSM a été invité à un échange avec l'Office fédéral de la culture dans le cadre des travaux du nouveau message culture. Notre **prise de position** se trouve sur le [site internet du CSM](#).

Dans le cadre de la procédure de consultation et s'inspiration de cette prise de position, le CSM avait formulé un modèle de réponse destiné à ses membres, que ces derniers étaient libres d'utiliser et/ou d'adapter. Les membres ont été nombreux à recourir à cette offre et nous

constatons avec plaisir que les organisations du secteur de la musique ont été nombreuses à participer à la consultation,

La **réponse du CSM à la consultation** figure sur [le site internet du CSM](#).

Interventions parlementaires

Dans un postulat du 20 juin 2019, le Conseil fédéral a été invité à présenter les mesures qui permettent à l'Office fédéral de la culture (OFC) et au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) d'exécuter conjointement des tâches qui relèvent aussi bien de la culture que de la formation. Actuellement, un partage des tâches entre deux offices n'est pas possible. Or, culture et formation étant étroitement liés, l'attribution impérative de certaines tâches à l'un ou à l'autre domaine empêche souvent de trouver des solutions rationnelles et optimales.

L'article constitutionnel 67a sur **la formation musicale** illustre ces difficultés de manière exemplaire. Jusqu'à ce jour, la mise en œuvre de cet article intervient exclusivement dans le cadre de la loi sur l'encouragement de la culture (LEC) et donc par les services de l'OFC, alors qu'il est évident que les mesures préconisées relèvent tout autant de la formation. Un partage des tâches entre culture et formation est également souhaitable dans d'autres contextes, comme par exemple dans celui du Technorama de Winterthur, à la fois musée et lieu de formation. Le Conseil fédéral a recommandé au Parlement d'adopter ce postulat. Nous avons eu le plaisir d'enregistrer que le Conseil national a donné suite à cette invitation durant la session d'automne 2019. Au-delà, le Conseil fédéral a proposé de répondre aux questions du partage des tâches entre OFC et SEFRI soulevées dans ce postulat dans le message culture 2021-2024. » [Le postulat CN Quadranti](#)

Le Conseiller national Stefan Müller-Altermatt, président de l'intergroupe parlementaire Musique (PGM), a demandé au Conseil fédéral, dans la motion 19.3807, de prendre les mesures qui permettront désormais de collecter les données statistiques robustes sur les performances économiques du secteur de la musique en Suisse, c'est-à-dire des performances fournies par les amateur-e-s, les professionnel-le-s, la formation et la recherche ainsi que par l'industrie musicale et le secteur juridique. Ces données permettraient de représenter statistiquement l'intégralité de la **chaîne de création de valeur** du secteur de la musique puis d'accroître encore l'efficacité des mesures d'encouragement dans le secteur. Nous regrettons que le Conseil fédéral ait refusé d'entrer en matière sur ce postulat, au motif qu'une telle collecte de données était impossible car trop complexe. Il revient donc désormais au Parlement de décider de l'entrée en matière sur [la motion CN Müller-Altermatt](#).

Le travail bénévole occupe une place de choix dans le secteur de la musique et il figure régulièrement à l'agenda du CSM. L'ancien Conseiller national Thomas Ammann (PDC/SG) avait déposé une motion qui demandait que les défraiements pour travail bénévole soient francs d'impôts jusqu'à concurrence de la limite franche d'AVS, qui est actuellement de 2300 francs par an. Le Conseil fédéral ayant rejeté cette intervention, la décision revient désormais au Parlement. » [La motion CN Ammann](#)

Loi sur les droits d'auteur

Les travaux sur la révision de la loi sur les droits d'auteur représentaient un défi tout particulier en 2019 : d'une part, ces démarches touchent à un aspect fondamental de notre engagement et d'autre part, les intérêts en jeu sont en partie divergents.

Le projet qui fut finalement débattu au Parlement correspondait au compromis élaboré par le groupe de travail AGUR12 II institué par le Conseil fédéral. Sans être idéal, ce compromis avait néanmoins été adopté par les représentant-e-s du secteur de la musique. Durant les débats

au Parlement, des efforts ont été entrepris pour ajouter au texte les intérêts spécifiques de certains secteurs. Ainsi, le secteur du tourisme demandait que les hôtels et les entreprises aux activités apparentées soient dispensées de verser des droits d'auteur.

Au terme d'une fin de débat houleuse, toutes les propositions nuisibles aux intérêts du secteur de la musique ont finalement été balayées et c'est une loi satisfaisante qui a passé la rampe du vote final.



Les élections fédérales 2019

SONART et le CSM se sont donné pour objectif commun d'encourager l'élection de candidat-e-s qui s'engagent activement et avec détermination en faveur du secteur de la musique. À cet effet, les deux institutions ont envoyé aux candidat-e-s un sondage qui portait sur sept aspects politiques centraux. Les résultats du sondage, triés par cantons, ont été publiés sur le site <https://clap4culture.ch>, et permettaient ainsi aux électrices et aux électeurs d'identifier les candidat-e-s qui s'engagent en faveur de la musique.

Parmi les candidat-e-s qui se sont rangés du côté des intérêts de la culture et que nous avons recommandé-e-s sur clap4culture, une trentaine ont été élu-e-s, représentatifs de la quasi-totalité de l'éventail politique. Numériquement, ce résultat signifie que 12,5 pour cent des membres du nouveau parlement soutiennent les intérêts de la musique.

Ce projet pré-électoral a bénéficié du soutien des organisations ci-après, sans lesquelles il n'aurait pas pu voir le jour et que nous remercions très vivement : la Société fédérale des orchestres, IFPI Suisse; orchester.ch, la Fédération suisse Europa Cantat, la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG, l'Union Suisse des Artistes Musiciens, la SUISA, SWISSPERFORM, l'Association suisse des écoles de musique, l'association Helvetiarockt ainsi que l'Association Suisse pour la Promotion des Chœurs d'enfants et de jeunes.

L'intergroupe parlementaire Musique (PGM)

Le CSM assure le secrétariat de l'intergroupe parlementaire Musique ; avec le comité du PGM, il organise chaque année les trois réunions de l'intergroupe.

Durant l'exercice sous revue, la rencontre de mars fut consacrée à l'accord institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne. Les débats portèrent sur les questions institutionnelles en suspens qui concernent le secteur de la musique et en particulier sur l'aspect des exportations de musique suisse vers l'UE. En juin, les membres du PGM ont discuté le projet de message culture 2021-2024 du Conseil fédéral, alors que le document venait de sortir de presse. La rétrospective de la législature du Parlement fédéral qui allait arriver à son terme ainsi qu'une esquisse de perspectives furent au centre des débats en septembre. L'actualité ne fut pas oubliée : les membres du Parlement furent invités à signer une charte en faveur de la musique au sens d'une promesse de soutien pour les interventions parlementaires relatives au secteur de la musique. Pratiquement à la même époque eurent lieu au Palais fédéral les débats sur la révision de la loi sur les droits d'auteur, ce qui donna l'occasion au secteur de la musique d'insister sur l'importance de l'adoption du projet dans son intégralité par le Parlement.

Le PGM est un véritable pilier du travail politique du CSM ; dans ce cadre, nous avons l'occasion la possibilité de soumettre aux parlementaires des propositions relatives au secteur de la musique. Nous tenons à remercier très sincèrement de cette plate-forme et du soutien qu'il représente le président du PGM, M. le Conseiller national Müller-Altermatt (PDC/SO) ainsi que

les membres du comité, Mmes les Conseillères nationales Sylvia Flückiger-Bäni (UDC/AG) et Rosmarie Quadranti (PBD/ZH) et M. le Conseiller national Laurent Wehrli (PLR/VD). Après les élections fédérales de 2019, le PGM devra se constituer pour la nouvelle législature. Last but not least, nous remercions la Revue musicale suisse de publier les comptes-rendus qu'elle pu-blie dans ses pages après les réunions du PGM.

Aide structurelle

Depuis quelques années, la scène musicale suisse connaît un essor remarquable. Pourtant, les milieux concernés, à savoir musicien-ne-s, labels, gestionnaires, agences de réservations, mai-sons d'édition, etc., rencontrent des difficultés considérables : d'une part, ils sont nombreux à porter des risques financiers importants en leur qualité d'entreprises individuelles ou de petite entreprise ; d'autre part, les structures nécessaires à un développement ciblé et durable font défaut. L'avance structurelle prise par l'étranger constitue un handicap supplémentaire pour la Suisse.

Pour y remédier, un **groupe d'intérêt Aide structurelle** a été formé ; il est géré par le CSM. Ce groupe se constitue de représentant-e-s de Glad We Met, Helvetiarockt, Indïesuisse, Music Managers Forum MMF Suisse et Swiss Music Export SME. Sa première démarche fut d'élaborer les bases d'une intervention politique qui demande au Conseil fédéral d'établir un rapport qui montre com-ment accroître, grâce à un encouragement structurel ciblé, la compétitivité, la création de valeur de la branche, le nombre des emplois ainsi la qualité des formations, tant de base que continues. Cette proposition sera soumise au Parlement durant la session de printemps 2020.

II. Coordination

Mise en œuvre de l'art. 67a Cst

Le programme Jeunesse+Musique (J+M) a été créé par la Confédération en 2016. Il a pour objectif d'amener les enfants et les adolescent-e-s à pratiquer des activités musicales et de promouvoir leur développement et leur épanouissement sous un triple aspect pédagogique, social et culturel. Il s'agit d'un programme général d'encouragement musicale des enfants et des adolescent-e-s.

Le programme J+M repose sur trois piliers :

- soutien à des cours de musique pour enfants et jeunes de 6 à 20 ans ;
- soutien à des camps de musique pour enfants et jeunes de 6 à 20 ans ;
- soutien à la formation et formation continue de monitrices et moniteurs pour ces cours et camps.

Ce programme connaît un tel succès qu'une augmentation des ressources a été demandée dans le cadre du message culture 2021-2024. Le CSM était en retrait lors de la discussion sur les questions concrètes liées à la mise en œuvre et au développement du programme : ce sont avant tout les associations dont les membres sont aussi les utilisateurs du programme qui sont appelés à y répondre. Chargé de la mise en œuvre de l'art. 67a Cst, le CSM tient néanmoins à être informé du développement du programme J+M ; par conséquent, il a assisté aux séances du groupe d'accompagnement du programme J+M.

En 2019, **le groupe de coordination pour la mise en œuvre de l'art. 67a Cst (KORG 67a)** s'est réuni à deux reprises seulement. Le comité du CSM a donc décidé de suspendre les activités du KORG 67a, pour trois raisons :

1. Désormais, le programme J+M est piloté par un groupe d'accompagnement (mentionné ci-avant) institué par l'Office fédéral de la culture (OFC) et dont fait partie le CSM. Les

questions qui se posent peuvent être discutées dans cet organe et, le cas échéant, être portées devant le comité du CSM.

2. L'encouragement des jeunes talents était un autre sujet récurrent à l'agenda du KORG. L'OFC a chargé l'Association suisse des écoles de musique ASEM et la Conférence des Hautes Écoles de Musique Suisses (CHEMS) d'élaborer un programme intitulé Talentcard; ce programme destiné à encourager les jeunes talents reste en attente jusqu'à ce que son financement soit adopté par les Chambres fédérales. Dans cette situation et dans l'attente d'informations supplémentaires, aucune coordination n'est requise.
3. La Conférence des Hautes Écoles de Musique Suisses (CHEMS) abonde dans le sens du CSM : en l'absence de nécessité de coordonner des démarches, au niveau de la mise en œuvre de l'art. 67a, elle a notifié au CSM qu'elle renonçait, pour le moment, à siéger au KORG.

Le comité n'a pas voulu démanteler le KORG67a afin de pouvoir réactiver le groupe à tout moment en cas de besoin. Il tient à s'engager pour que tous les domaines de la musique participent à l'élaboration d'un programme d'encouragement de la relève, qui sont, outre les associations faitières des hautes écoles et des écoles de musique, les écoles primaires, les musicien-ne-s amateur-e-s et professionnel-le-s de la musique ainsi que l'économie.

Relations internationales

La réunion annuelle **D-A-CH**, qui regroupe les conseils de la musique d'Allemagne (DMR), d'Autriche (ÖMR) et de la Suisse, a eu lieu en octobre à Aarau. Les trois conseils ont été reçus l'Hôtel de Ville d'Aarau par Daniel Siegenthaler (chef du dicastère Culture et sport, membre de l'exécutif de la Ville d'Aarau) et par Melanie Morgenegg (responsable de la section Culture à la Ville d'Aarau).

Le CSM a par ailleurs conclu un partenariat avec la **Société internationale pour l'éducation musicale (ISME)**, une organisation qui s'engage en faveur de la formation musicale pour toutes et pour tous, sans limites ni frontières. ISME, membre du Conseil international de la musique (IMC) et de l'UNESCO, dispose d'un réseau international. Le CSM espère que ce partenariat favorisera les échanges à propos de l'éducation musicale au niveau international et qu'il en retirera des impulsions utiles pour son travail de mise en œuvre de l'art. 67a Cst sur la formation musicale.

III. Informer

La lettre de la Présidente

Durant l'année sous revue, le Courrier de la Présidente s'est révélé être un outil de communication important du CSM : l'essentiel en bref des réunions de comité et de l'actualité du CSM à l'adresse des membres du CSM et des milieux intéressés.

Informations de la Berne fédérale

En créant un secteur « Travail politique », le Comité a voulu réagir à l'augmentation des travaux de ce domaine, tant du point de vue qualitatif que du point de vue quantitatif. Cette nouvelle situation va désormais se répercuter sur la communication : à partir de la nouvelle année, les membres du CSM recevront un **Courrier de Berne** après chaque session du Parlement qui fait le point sur les dossiers qui ont un lien avec la musique. Le secrétariat a pris les dispositions nécessaires.

Le site internet du CSM

L'accroissement des ressources personnelles du secrétariat a notamment permis de continuer d'améliorer le degré d'actualité et la valeur informative de notre site internet. Par ailleurs, nous avons pu financer la traduction en **français** du site ; pour la première fois de son histoire, le CSM dispose ainsi d'une version française de son site. Nous sommes particulièrement redevables à la Fondation Oertli, dont la contribution financière a permis cette traduction.

Facebook

Nous avons recouru plus fréquemment et de manière plus ciblée aux médias sociaux en 2019. Le constat : les informations sur la politique et sur l'actualité culturelles ont eu un impact fort.

La Revue musicale suisse

Pour la sixième année consécutive, la solution du partage d'une page de la RMS entre le CSM et IG Chorama a fait ses preuves. Les membres de chacune des deux organisations peuvent réserver des pages par l'intermédiaire du CSM. Ce dernier coordonne les contributions, tout en laissant l'entière liberté thématique aux auteur-e-s. Cette solution est idéale dans la mesure où la publication des articles suit la demande et les ressources financières. En 2019, la demande de publications pour cette page a connu une forte croissance.

IV. Motiver

Musique et migration

En été 2017, le comité du CSM décidait de s'impliquer davantage en faveur de thématiques sociétales en lien avec la musique. Un groupe de travail créé à cet effet a choisi de se pencher sur la migration en raison de l'actualité brûlante du sujet et aussi parce que la musique est une langue comprise de toutes et de tous. Enfin, le CSM a émis l'hypothèse qu'il s'agissait là d'un sujet qui pouvait aussi faciliter le travail d'encouragement de la relève dans les sociétés de musique.

Dans une première étape, le CSM a lancé un **sondage** auprès des associations d'amateur-e-s afin de savoir si elles ont l'expérience de projets relatifs à la migration et si ce sujet est pertinent pour elles. 312 questionnaires, renvoyés par les organisations membres qui représentent les domaines des chœurs, des chœurs d'Église, de la musique d'Église, des orchestres, des orchestres d'accordéons, des fanfares ainsi que des fifres et tambours, ont été dépouillés. Les résultats ont été communiqués en quatre langues nationales fin 2019.

Les résultats de l'évaluation ne permettent pas d'identifier de mandat spécifique à l'adresse du CSM. Cependant, certaines associations participent volontiers à un projet dans ce domaine et par conséquent, le CSM a décidé de lancer un **projet pilote** dans un cadre restreint.

Parallèlement au sondage, le CSM a prospecté pour savoir s'il y avait lieu de lancer des projets de recherche consacrés à la thématique musique et migration et si oui, quels avec quels partenaires. Il résulte de ces démarches que des travaux scientifiques existent dans ce domaine, sans pour autant avoir été inventoriés systématiquement. Actuellement, le CSM est en pourparlers avec une haute école pédagogique pour étudier la pertinence d'une journée d'études consacrée à cette thématique



Fête de la musique – Nationaler Tag der Musik

En 2019, la plate-forme du CSM destinée à publier ainsi les activités à l'occasion de la Fête de la musique a une nouvelle fois recueilli les très nombreuses inscriptions des groupements les plus divers. Le feu d'artifice d'idées qui a été présenté a convaincu le public. L'engagement des acteurs les plus divers du secteur de la musique est d'autant plus remarquable que le CSM, en panne de ressources financières et personnelles, n'a guère fait de publicité pour l'événement. À long terme, il s'agira de trouver un nouvel organisme responsable pour la Fête de la musique.

Le Dictionnaire de la musique en Suisse

Le Dictionnaire de la musique en Suisse, dont le CSM a mandaté la Société suisse de musicologie, a franchi une étape décisive durant l'année sous revue.

Malgré les ressources extrêmement modestes, les quelque 6'500 articles qui figurent dans les dictionnaires existants ont été numérisés et formatés pour être mis en ligne. Parallèlement, les travaux techniques pour la création du site internet qui hébergera le Dictionnaire ont été intensifiés, le but étant la mise en ligne d'une version bêta du dictionnaire durant le premier trimestre de 2020.

Le groupe de travail qui pilote le dictionnaire à titre bénévole, envers et contre tout et depuis plus de six ans, sous la direction de Cristina Urchueguía, présidente centrale de la Société suisse de musicologie, mérite notre gratitude pour son engagement en faveur d'un projet aussi nécessaire que pertinent.

Le bénévolat

La richesse de la vie culturelle suisse sans travail bénévole ? Impensable ! Dans le domaine de la musique, on ne compte pas les personnes qui s'engagent bénévolement au sein des associations et des fédérations. Et c'est cet engagement qui rend possible les fêtes de musique, les clubs, les concerts et festivals qui animent notre vie culturelle avec une diversité inouïe.

L'animation des communes, villes, régions et quartiers dépend fortement de l'engagement bénévole de la population et cet engagement de la population civile intervient essentiellement au niveau local. Des efforts ciblés sont nécessaires si nous voulons maintenir cet engagement et cette animation à long terme sur le plan local. Un groupe de pilotage de quinze organisations, dont le CSM, ont donc lancé ensemble le projet **engagement-local** destiné à encourager les initiatives locales. Informations détaillées sur <https://engagement-local.ch>

Protections auditives pour musicien-ne-s

Jouer dans une société de musique, c'est un vrai plaisir. Toutefois, en s'exposant trop longtemps à un volume acoustique important risque de mettre en péril l'ouïe. Les otoplastiques personnalisés permettent de jouer en toute sécurité et sans restriction qualitative. La Fondation pour les artistes interprètes (SIS) lance, en coopération avec le CSM, une campagne de sensibilisation des musicien-ne-s amateur-e-s, qui comprend des informations et un rabais de 150 francs pour toute protection auditive personnalisée commandée dans le cadre de la campagne.

Organisation

I. Membres

Quatre nouveaux membres ont été admis au sein du CSM lors de l'Assemblée des délégués de 2019 : le Swiss Accordion Association SAA, l'association Swiss Music Export SME, la Fondation Chanson/Musiques actuelles ainsi que le MusicManagersForum Suisse. Le CSM souhaite une cordiale bienvenue à ses nouveaux membres. Le 4 avril 2019, le CSM comptait ainsi 54 membres.

II. Présidence, comité, secrétariat

Le **comité**, dont la composition est inchangée, est constitué de neuf membres. Chacun des quatre secteurs Amateurs, Professionnels, Formation/Recherche et Industrie musicale/Droit est dirigé conjointement par deux membres du comité, la présidente représentant tous les secteurs. La continuité qui règne dans le comité est un grand avantage : tous les membres sont familiers les uns des autres ainsi que des dossiers. En 2019, le comité s'est réuni à six reprises, généralement dans les locaux de la SUISA à Zurich.

Une réorganisation du **secrétariat** était intervenue au 1^{er} septembre 2018, les tâches du directeur ayant été redistribuées entre deux postes dotés de 80 pour cent au total. Avec cette nouvelle structure ont été créés les postes de responsable du secrétariat (60 pour cent) et de responsable du secteur Travail politique. Les titulaires de ces deux postes, associés à la Présidente, forment la direction du CSM. La nouvelle organisation a fait ses preuves, notamment en termes de qualité des services pour les membres ; elle est donc maintenue. Assurer le financement du secrétariat à moyen et à long terme reste le grand défi à relever.

III. Finances

Durant l'année sous revue, le financement du CSM fut assuré par les cotisations des membres et par des ressources tierces liées à des projets. Des contraintes légales liées à son statut d'association faïtière empêchent le CSM de solliciter des contributions structurelles (« contributions KUOR ») auprès de la Confédération.

Le CSM parvient en principe à trouver les ressources requises au financement de ses projets concrets. Au-delà, en sa qualité d'organisation faïtière, le CSM se conçoit aussi comme un centre d'information et de services pour ses membres afin de soutenir leur travail ; il estime qu'il est aussi de son ressort de favoriser les échanges au sein du secteur de la musique et d'entretenir les contacts avec les partenaires tant nationaux qu'internationaux. Pour assurer toutes ces tâches, le CSM doit disposer de structures solides, dont le financement est durablement assuré. Le CSM a enfin pour mission favoriser la participation culturelle sur l'ensemble du territoire suisse.

En 2019, le comité et le secrétariat ont contacté une série de partenaires et de sponsors potentiels. Ces entretiens, prioritaires, se poursuivront en 2020.

IV. Les remerciements de la présidente

Durant l'année sous revue, le contexte politique et musical du CSM se caractérisait par son dynamisme. Quant aux tâches que le CSM a relevées durant le même temps, elles étaient diverses et exigeantes. Nous n'aurions pas réussi à accomplir nos tâches si nous n'avions pas pu compter sur le soutien d'un groupe de personnes et d'institutions, à qui je tiens à exprimer ma très vive gratitude :

- Mes collègues du comité pour leur soutien et pour la collaboration engagée, enrichissante et amicale ;
- Le secrétariat et son équipe pour leur motivation, leur travail compétent et ciblé, qui ont permis au CSM de progresser une nouvelle fois de manière substantielle en 2019 ;
- La Fondation des producteurs de phonogrammes pour le soutien généreux en faveur du travail politique du CSM ;
- La Fondation Oertli, qui a participé au financement de la traduction française de notre site ;
- La SUISA, qui a mis à notre disposition sa salle de réunion ;
- Müller Dürst et Otto Mattle pour la révision annuelle des comptes ;
- Les associations qui ont repris à leur compte les frais et débours occasionnés par la participation de leurs délégué-e-s aux séances de comité du CSM ;
- L'Association suisse des musiques et tout particulièrement Hanspeter Frischknecht (directeur, responsable des finances), pour son soutien aussi patient qu'indispensable en matière de finances et de comptabilité.

Enfin, je remercie sincèrement tous nos membres, respectivement leurs représentant-e-s. Grâce à une adhésion durable et au versement fidèle des cotisations et grâce à vos retours, suggestions et critiques, c'est vous qui rendez possible le travail du CSM.

L'importance de l'échange permanent est devenue particulièrement manifeste dans le cadre des travaux préparatoires et du rapport de consultation relatif au message culture 2021-2024. Ensemble, nous sommes parvenus à mettre en évidence les aspects déterminants de ce message. Je relève avec une grande satisfaction que nos membres ont été nombreux à participer à la procédure de consultation et à envoyer leur réponse à l'Office fédéral de la culture, montrant ainsi à quel point le secteur de la musique compte pour la vie culturelle en Suisse.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude pour les nombreuses rencontres enrichissantes que j'ai vécues et pour les invitations à des manifestations et à des concerts que j'ai reçues en ma qualité de présidente du CSM. Une nouvelle année ponctuée de défis nous attend ; nous découvrirons, en 2020, l'impact de la constellation au sein des Chambres fédérales sur la politique culturelle de la Confédération.

En votre compagnie, chers membres du CSM, avec mes collègues du comité et avec l'équipe du secrétariat je continuerai de m'engager avec détermination en faveur du secteur de la musique. Pour une Suisse musicale.

La présidente :



Rosmarie Quadranti

Aarau, Haus der Musik, mars 2020